

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC  
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 37**



***Engagement # 37 :***

***Produire copie de tous les documents reçus par Hydro-Québec de la clientèle Grandes Entreprises relativement aux augmentations de tarifs demandées par Hydro-Québec ou spécifiquement en réponse à la lettre du 14 août 2003, y compris cette lettre du 14 août 2003 annonçant à la clientèle les demandes de hausses tarifaires. (demandé par l'AQCIE/CIFQ)***

**Réponse à l'engagement 37 :**

**Les documents demandés sont déposés en liasse ci-après.**





Le 14 août 2003

Direction principale – Ventes –  
**Grandes entreprises**

Hydro-Québec  
C.P. 10000, succursale Desjardins  
18<sup>e</sup> étage  
2, Complexe Desjardins, tour Est  
Montréal (Québec) H5B 1H7

**Objet : Demandes de hausse de tarif à la Régie de l'énergie**

Madame, Monsieur,

Nous désirons vous informer qu'Hydro-Québec vient de déposer, auprès de la Régie de l'énergie, une demande de hausse de tarif de 3 %, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2003, et une de 2,98 % à compter du 1<sup>er</sup> avril 2004.

Ces demandes, combinées à une réduction de nos coûts d'exploitation, s'inscrivent à l'intérieur d'objectifs clairs maintes fois annoncés par la Direction, soit :

1. Atteindre un niveau de rentabilité dans un avenir rapproché pour le Distributeur;
2. Maintenir la qualité du service au niveau actuel;
3. Demeurer compétitif malgré les hausses de tarif demandées.

Depuis 1997, l'équipe de *Grandes entreprises* s'est engagée dans une démarche de partenariat de qualité et entend poursuivre dans cette voie. Nous jugeons donc important de vous informer le plus rapidement possible concernant ces demandes de hausse tarifaire.

Nous vous invitons à communiquer avec votre délégué commercial qui demeure à votre disposition, pour vous rencontrer et répondre à vos questions.

Nous vous prions, Madame, Monsieur, d'accepter nos meilleures salutations.

Jocelyne Chevrier  
La Chef Ventes Commerces, Institutions et Réseaux municipaux





GROUPE DES PAPIERS • PAPER GROUP

Usine ST-RAYMOND Operations  
101, route du Moulin  
Saint-Léonard (Québec) G0A 4A0

Téléphone : (418) 337-4118  
Télécopieur/fax : (418) 337-4618

Le 23 septembre 2003

Monsieur Robert Thériault  
Direction principale – Ventes Grandes entreprises  
Hydro-Québec  
C.P. 10000, succursale Desjardins  
18<sup>ème</sup> étage  
2, Complexe Desjardins, tour Est  
Montréal (Québec) H5B 1H7

Monsieur,

Pour faire suite à votre lettre datée du 14 août dernier concernant votre demande de hausse tarifaire déposée auprès de la Régie de l'énergie, nous vous signifions par la présente, notre désaccord pour les raisons suivantes :

- L'industrie de la forêt et le secteur des pâtes et papiers traversent une période difficile et plus particulièrement l'usine de St-Raymond. Les prix de ventes du papier sont à leur plus bas niveau atteint au cours des dix dernières années. Les usines ne tournent pas à pleine capacité et les perspectives d'amélioration à moyen terme ne sont pas encourageantes.
- L'usine de St-Raymond assume de lourdes pertes financières depuis plus de 21 mois. Un projet de relance suit son cours. Pour survivre, l'usine a mis en place un programme agressif de réduction des coûts, dont un plan de réduction de nos coûts d'énergie.

L'usine de St-Raymond ne peut pas se permettre une hausse tarifaire d'électricité de 3% au 1<sup>er</sup> octobre 2003 et de 2,98% au 1<sup>er</sup> avril 2004; la facture d'électricité de notre usine représente 15% de nos coûts d'exploitation.

La présente vise donc à demander votre aide pour reporter ces hausses pour notre usine afin que nous puissions traverser cette période difficile dans laquelle nous nous trouvons.

Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à notre demande. Recevez, Monsieur Thériault, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Claude Jean  
Directeur général  
Tembec-Usine St-Raymond

CJ/mm

c.c. Luc Plamondon, Tembec  
Terrence P. Kavanagh, Tembec  
Raymond Therrien, délégué commercial HQ  
Secrétariat de la Régie, Régie de l'énergie

- 6 OCT. 2003



## Chevrier, Jocelyne

---

De: Chouinard, Roger  
Envoyé: lundi 18 août 2003 08:12  
À: Jocelyne Chevrier (Chevrier.Jocelyne@hydro.qc.ca)  
Cc: Aubry, Richard  
Objet: TR : Demandes de hausse de tarif a la Regie de l 'energie

Importance: Haute



ATT00001.htm (1 Lettre Hausse de  
Ko) tarif 14-08-2...

À suivre

Bonjour, voici un petit commentaire de la part d'un client

Bonne journée  
Roger Chouinard

Délégué commercial  
Ventes Commerces Institutions et  
Réseaux municipaux  
Direction principale Grandes Entreprises  
Hydro-Québec  
C.P.1000, succ.Desjardins  
18e étage  
2, Complexe Desjardins, Tour Est  
Montréal, (Québec) H5B 1H7  
Tél. cell. : (514) 893-1847  
Tél. 1 877 893 1847  
Mailto:Chouinard.Roger.3@hydro.qc.ca

-----Message d'origine-----

De : [REDACTED]  
Envoyé : vendredi 15 août 2003 17:37  
À : Chouinard, Roger (Adresse de messagerie)  
Cc : [REDACTED]  
Objet : TR: Demandes de hausse de tarif a la Regie de l 'energie Importance : Haute

Bonjour Roger.

En tant que notre delegue aupres de Hydro-Quebec, je vous fait part de notre surprise en recevant, d'abord par le truchement des medias, la nouvelle des augmentations a venir. A moins que je ne comprenne bien mal la portee de cette nouvelle, je trouve que l'interpretation de la realite a bien change depuis la recente rencontre des dirigeants de notre belle societe d'Etat, aussi recemment que juin 2003.

Et que La Presse soit mieux informee que vos clients "preferes" (pour paraphraser en quelque sorte M. Cayer), ca refroidit notre perception du Partenariat dont on fait un grand etat.

Bon week-end.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]



Message d'origine-----

**De** [REDACTED]  
**Envoyé** : jeudi 14 août 2003 08:58  
**À** : Masson.Monique@hydro.qc.ca  
**Objet** : RE : Demandes de hausse de tarif à la Régie de l'énergie

Merci beaucoup de nous tenir informés.

C'est très apprécié.

[REDACTED]  
Responsable de la gestion d'énergie

[REDACTED]  
Prise, Gestion techniq

[REDACTED]  
0700

[REDACTED]  
0700

[REDACTED]  
0700

----- Message d'origine-----

**De**: Masson.Monique@hydro.qc.ca [mailto:Masson.Monique@hydro.qc.ca]

**Date**: jeu. 2003-08-14 08:34

**À**: [REDACTED] <[REDACTED]@seuil.ca>

[REDACTED] <[REDACTED]@seuil.ca>

[REDACTED] <[REDACTED]@seuil.ca>

[REDACTED] <[REDACTED]@seuil.ca>

[REDACTED] <[REDACTED]@seuil.ca>

[REDACTED] <[REDACTED]@seuil.ca>

[REDACTED] <[REDACTED]@seuil.ca>

[REDACTED] <[REDACTED]@seuil.ca>

[REDACTED] <[REDACTED]@seuil.ca>

[REDACTED] <[REDACTED]@seuil.ca>

[REDACTED] <[REDACTED]@seuil.ca>

[REDACTED] <[REDACTED]@seuil.ca>

[REDACTED] <[REDACTED]@seuil.ca>

[REDACTED] <[REDACTED]@seuil.ca>

[REDACTED] <[REDACTED]@seuil.ca>

[REDACTED] <[REDACTED]@seuil.ca>

[REDACTED] <[REDACTED]@seuil.ca>

[REDACTED] <[REDACTED]@seuil.ca>

[REDACTED] <[REDACTED]@seuil.ca>

[REDACTED] <[REDACTED]@seuil.ca>

[REDACTED] <[REDACTED]@seuil.ca>

[REDACTED] <[REDACTED]@seuil.ca>

[REDACTED] <[REDACTED]@seuil.ca>

[REDACTED] <[REDACTED]@seuil.ca>

[REDACTED] <[REDACTED]@seuil.ca>

[REDACTED] <[REDACTED]@seuil.ca>

[REDACTED] <[REDACTED]@seuil.ca>

[REDACTED] <[REDACTED]@seuil.ca>

[REDACTED] <[REDACTED]@seuil.ca>

[REDACTED] <[REDACTED]@seuil.ca>

[REDACTED] <[REDACTED]@seuil.ca>

[REDACTED] <[REDACTED]@seuil.ca>

[REDACTED] <[REDACTED]@seuil.ca>

[REDACTED] <[REDACTED]@seuil.ca>

[REDACTED] <[REDACTED]@seuil.ca>

[REDACTED] <[REDACTED]@seuil.ca>

[REDACTED] <[REDACTED]@seuil.ca>

[REDACTED] <[REDACTED]@seuil.ca>

[REDACTED] <[REDACTED]@seuil.ca>



**De:** [REDACTED]  
**Envoyé:** mercredi 15 octobre 2003 09:44  
**À:** Aranda, Marie-Victoria; Aubry, Richard  
**Cc:** [REDACTED]  
**Objet:** Meeting in Montreal  
**Indicateur de suivi:** Assurer un suivi  
**État de l'indicateur:** Avec indicateur

On behalf of [REDACTED] and myself, we would like to thank you very much for your kind hospitality in Montreal last Thursday and Friday. The presentation at the Molson plant was excellent. We would also like to thank you for meeting with us on such short notice.

At our meeting, we discussed, among other issues, how the customer may work together with Hydro Quebec to generate benefits which may be shared by the parties. Two such ideas were:

[REDACTED] may provide operating reserves to Hydro Quebec (or other ancillary services such as voltage support or under frequency load shed which [REDACTED] already provides in several other jurisdictions). An example of how we may both benefit by [REDACTED] providing 10-minute non-spinning operating reserves to the Transmission Administrator is:

- Hydro Quebec (HQ) has 30,000 MW of capacity.
- HQ maintains 10% of capacity or 3,000 MW as operating reserve as a contingency for unplanned unit failure.
- [REDACTED] provides 70 MW of the above 3,000 MW of reserves.
- HQ is free to use its 70 MW of generation not to provide operating reserve, but to generate electricity for inside the province if HQ is short or to export electricity out of the province if export prices are high.

2. [REDACTED] buys electricity from HQ only during the peak hours of the year. Peak hours make up about 50% of the year. [REDACTED] consumes about 750,000 MWh per year. Half would be 375,000 MWh. [REDACTED] would make arrangements to buy 375,000 MWh from [REDACTED] during all of the off peak hours and use (and pay for) [REDACTED] transmission system to deliver the energy [REDACTED]. HQ would then take the electricity which it did not deliver to [REDACTED] during the off peak hours and sell the 375,000 MWh into the USA export market at a higher price than Rate "L" or conserve the water behind the dam and off-set any energy purchases HQ would have made if it did not have the water to generate all of its electricity requirements.

Of course, [REDACTED] is capable of providing 10 to 20 minute interruptible service if it was of interest to HQ. [REDACTED] believes that 10 minute interruptible service is much more advantageous to HQ than the program with 3-hour notice period.

Marie-Victoria, we remain at your disposal if you would like to discuss further. The [REDACTED] plant is quite flexible and the operators well trained in providing services back to HQ. We would like to extend an invitation to you and your colleagues to visit our [REDACTED] plant to get to know us and our capabilities better. Perhaps new initiatives of how we can help each other better may arise from the visit.

Again, thank you for your kind hospitality in Montreal.



Le 27 octobre 2003

Monsieur Pierre Reid  
Député d'Orford  
Place du Moulinier  
101, rue du Moulin  
Bureau 201  
Magog (Québec)  
J1X 4A1

Objet : demande de hausse tarifaire de 6% de Hydro-Québec

Monsieur le Député,

[REDACTED] est le plus important producteur de chlorate de sodium au Québec. Le chlorate de sodium est un produit chimique principalement utilisé par l'industrie nord-américaine des pâtes et papiers dans leur procédé de blanchiment. [REDACTED] exporte plus de 70% de sa production aux États-Unis. Notre chiffre d'affaires au Québec est d'environ 140 millions dollars canadiens et nous avons 115 employés.

Je tiens à vous informer de notre inquiétude face à l'annonce récente que Hydro-Québec veut augmenter ses tarifs d'électricité de 6% dans les 6 prochains mois. Ce fût toute une surprise pour nous puisqu'encore en juin 2003 et à plusieurs autres reprises auparavant, Hydro-Québec a pris l'engagement de maintenir le gel de ses tarifs jusqu'au 30 avril 2004 et, subséquemment, d'échelonner ses hausses tarifaires en fonction de l'inflation.

Le procédé de fabrication du chlorate de sodium exige un apport intensif d'électricité durant le procédé électrochimique. Notre consommation électrique annuelle, de l'ordre de 1 530 000 mégawatts/heure, représente un coût annuel d'environ 60 millions dollars canadiens. [REDACTED] l'électricité à elle seule représente 60% du coût total de fabrication. C'est donc dire que les prix de l'électricité sont un facteur déterminant sur notre capacité de concurrencer sur les marchés.

[REDACTED] possède quatre usines de production de chlorate de sodium en Amérique du Nord, dont deux au Québec [REDACTED] et deux aux États-Unis. Aujourd'hui et avant l'application de la hausse tarifaire de 6% proposée par Hydro Québec, nos deux usines, ainsi que quelques compétiteurs aux États-Unis possèdent des tarifs d'électricité inférieurs à nos usines du Québec. Il existe aussi, dans d'autres provinces du Canada, notamment en Colombie Britannique et au Manitoba, des tarifs d'électricité industriels plus bas que ceux du Québec.

En plus du raffermissement de plus de 13% du dollar canadien depuis le début de l'année, une hausse de 6%, soit plus de trois fois l'IPC, fixé à 1,8%, constitue un choc tarifaire pour [REDACTED]. Ceci aura pour effet d'anéantir tous nos efforts et investissements en capitaux des cinq dernières années afin de réduire notre consommation unitaire d'électricité. Cette situation nous obligera à prendre des mesures drastiques pour assurer notre survie. Cette augmentation des tarifs accentuera l'écart de compétitivité entre nos usines du Québec et celles de nos usines américaines ainsi que celles de nos compétiteurs. Vous comprendrez que, dans un climat d'incertitude [REDACTED] devra réviser sa stratégie de production et d'investissement au Québec. D'ailleurs, des projets d'investissements en capitaux à nos usines du Québec, ont déjà été annulés suite à cette annonce de hausse tarifaire.

Comme vous pouvez le constater, il est très difficile pour l'industrie québécoise consommatrice d'électricité de planifier et/ou justifier du développement à long terme quand une composante majeure de ses coûts est plus qu'incertaine.

Je vous demande donc de nous aider à contrer cette proposition de hausse tarifaire de 6% de Hydro-Québec et de maintenir le gel tarifaire industriel, en transmettant nos inquiétudes auprès des dirigeants gouvernementaux.

Nous sommes aussi disponibles pour une rencontre, à votre convenance, pour discuter plus en détail et répondre à vos questions sur cette préoccupation.

Veuillez agréer, Monsieur le Député, nos salutations les plus distinguées.

[REDACTED]  
[REDACTED]  
cc : [REDACTED]  
[REDACTED]